

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1868

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

1 8 6 8

Edition PDF
du 3 mai 2010

Les articles mis en ligne
depuis DP 1867
du 26 avril 2010

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

**L'initiative populaire contre les chauffards
fait fausse route**

Nouvel accès de populisme pénal.
La juste cause de la prévention des accidents
ne justifie pas des dérogations au système général
(Alex Dépraz)

LA RÉGULATION DES TÉLÉCOMS EN QUESTION

Entre nostalgie du monopole et internationalisation du
marché, deux éclairages après la décision de la
Comco d'interdire la fusion entre Orange et Sunrise

**En matière d'infrastructures,
le monopole aurait du bon**
(Lucien Erard)

**La régulation doit s'adapter
à l'évolution technique et non l'entraver**
(Pierre Imhof)

Le casino des matières premières agricoles

Quand les incertitudes du marché
s'ajoutent à celles de la météo,
et que les mesures de régulation font défaut
(Albert Tille)